

Séance extraordinaire du 22 juin 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 22 juin 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Pascal Saumure Maire suppléant
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absent : Monsieur Steve Lefebvre Maire

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pascal Saumure.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Pascal Saumure, maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19h15.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Camion-citerne – Remplacement – Suivi

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Résultats de l'appel d'offres BOU-2022-02

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Préposé à l'accueil.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2022-06-22-184

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation et comportant les sujets suivants et ce, sans aucune modification en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Camion-citerne – Remplacement – Suivi

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Résultats de l'appel d'offres BOU-2022-02

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Préposé à l'accueil

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Camion-citerne – Remplacement – Suivi

Sujet reporté.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Résultats de l’appel d’offres BOU-2022-02

M.B. 2022-06-22-185

Considérant qu’un appel d’offres public a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et ce, conformément à la résolution M.B. 2022-05-12-161 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 12 mai 2022;

Considérant que cet appel d’offres a été fait par le biais du système électronique d’appel d’offres approuvé par le gouvernement (SE@O) et ce, en toute conformité aux articles du code municipal du Québec, articles régissant un appel d’offres pour un contrat dont le montant est supérieur au seuil prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils, le seuil étant 105 700\$ présentement;

Considérant qu’un procès-verbal de l’ouverture des soumissions, ouverture tenue publiquement le vendredi 10 juin 2022, a été produit et déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que la seule soumission conforme la plus basse reçue est celle de l’entreprise Transport RLS au montant de 537 912.81\$ soit 467 765\$ plus taxes et ce, pour un contrat débutant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2025;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’octroyer le contrat #2022-021 pour la cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques (collecte et transport) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 à Transport RLS pour un montant de 467 765\$ plus taxes selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat.

Il est aussi résolu de mandater le personnel municipal pour s’assurer que les différentes clauses du contrat soient respectées.

Adoptée à l’unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Préposé à l’accueil

M.B. 2022-06-22-186

Considérant la résolution M.B. 2022-04-11-122 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour le poste de préposé à l'accueil pour la petite école de rang;

Considérant les candidats et bénévoles intéressés à occuper ce poste de préposé à l'accueil à la Petite école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, et Lucie Bruneau, membre du comité de la petite école de rang, à conclure les ententes nécessaires à l'embauche de personnel pour occuper le poste de Préposé à l'accueil à la petite école de rang et ce, selon les conditions convenues.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Aucun public.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
------	-----------------------------------

M.B. 2022-06-22-187

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19h25.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Saumure
Maire suppléant

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière